COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles,
SEC(2008) 3048

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

accompagnant la

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

«Un cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation»

Résumé de l'analyse d'impact

{COM(2008) 865 final}
{SEC(2008) 3047}

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

RESUME DE L'ANALYSE D'IMPACT CONCERNANT UN CADRE STRATEGIQUE ACTUALISE POUR LA COOPERATION EUROPEENNE DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

La présente analyse d'impact est destinée à accompagner la communication de la Commission sur un cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation. Le Conseil «Éducation» a invité la Commission à présenter une telle proposition portant sur les messages clefs approuvés par le Conseil européen de mars 2008.

L'éducation et la formation constituent un élément déterminant de la stratégie de Lisbonne. Sa méthode ouverte de coordination (le programme de travail «Éducation et formation 2010») a apporté des résultats concrets, en intensifiant la coopération entre les nations européennes, en améliorant les bénéfices de cette coopération et en faisant tomber des obstacles à la mobilité des citoyens et à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. Toutefois, d'importantes difficultés et lacunes dans les systèmes nationaux existent encore, comme le souligne le rapport conjoint 2008 du Conseil et de la Commission sur la réalisation du programme de travail «Éducation et formation 2010»[1]. Celui-ci révèle également l'insuffisance des progrès réalisés par rapport aux cinq critères de référence sur lesquels repose l'actuelle MOC. La consultation des États membres et des organisations européennes intéressées, effectuée dans la présente analyse d'impact, a démontré la nécessité d'améliorer la concrétisation au niveau national et, par conséquent, l'influence de la MOC sur les systèmes nationaux, en recentrant l'attention sur certaines priorités immédiates, en renforçant la volonté politique et la visibilité, en intensifiant la participation des parties prenantes, et en améliorant l'efficacité de l'apprentissage mutuel et la coordination dans tous les secteurs de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

En ce qui concerne les problèmes qui toucheront demain l'éducation et la formation, les grands axes stratégiques mis en évidence dans le contexte de la stratégie de Lisbonne demeurent: économie de la connaissance, changement démographique et mondialisation. Par ailleurs, de nouveaux thèmes importants sont apparus, notamment en matière d'immigration et de pérennisation. Il existe des risques graves d'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences, et notamment de pénurie de travailleurs hautement qualifiés et d'insuffisance des niveaux de qualifications des travailleurs faiblement qualifiés. Aussi est-il indispensable et urgent de relever les niveaux de compétences de la main-d'œuvre et des personnes exposées à un risque d'exclusion. Les données économiques démontrent les avantages considérables de l'investissement dans l'éducation et dans la formation aussi bien pour l'économie que pour la société et pour les citoyens, que ce soit en matière d'employabilité, de connaissances et d'innovation, d'inclusion sociale et de citoyenneté – dont une réduction de la délinquance et une amélioration de la santé publique.

Les résultats de la vaste consultation des pays, des partenaires sociaux et des parties prenantes portant sur le bilan de l'actuelle MOC dans le domaine de l'éducation et de la formation sont positifs dans leur grande majorité. Les principaux défis et objectifs de la MOC demeurent

[1] Rapport d'étape conjoint 2008 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du programme de travail «Éducation et formation 2010» - «L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation», février 2008 (JO C 86 du 5.4.2008, p. 1).

d'actualité. Toutefois, les États ont également suggéré d'adapter les méthodes de travail de manière à ce qu'elles soient plus ciblées et plus efficaces.

Sur la base de ce constat, trois objectifs ont été définis en vue de l'actualisation du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation: relever les niveaux de compétences moyens (à long terme), soutenir les réformes nationales de l'éducation et de la formation (à moyen terme), et aborder certains aspects particuliers en vue d'améliorer l'efficacité et les résultats de la MOC, notamment au moyen d'un recentrage des priorités, d'un renforcement de la volonté politique et de la visibilité et d'une amélioration de la participation des parties prenantes, de l'apprentissage par les pairs et de la coordination horizontale entre les différents secteurs de l'éducation et de la formation (à court terme).

Quatre scénarios sont donc examinés: continuer les travaux dans le contexte de la stratégie de Lisbonne en abandonnant toute MOC dans le domaine de l'éducation et de la formation, maintenir la situation en l'état (le programme de travail «Éducation et formation 2010» sous sa forme actuelle), actualiser le cadre stratégique, et élargir et approfondir la MOC. Ces différentes solutions sous-entendent toutes des degrés différents d'engagement des pays et de charge de travail en matière de coopération, mais toutes sont conformes au principe de subsidiarité et proportionnées aux grands problèmes auxquelles l'éducation et la formation seront confrontées dans le contexte plus large de la stratégie de Lisbonne et de l'agenda social renouvelé.

Dans les quatre cas, l'incidence de la MOC sur l'élaboration des politiques nationales et sur la convergence des politiques est difficile à évaluer. Il est notamment compliqué d'apporter les preuves indiscutables et quantifiables d'un lien de causalité entre la MOC et les fruits des politiques nationales (par exemple, pour l'évolution positive des niveaux de compétences par rapport aux critères de référence). Sur le plan qualitatif, toutefois, l'expérience acquise et la consultation effectuée montrent que l'actuelle MOC est clairement perçue par les États membres et les parties prenantes comme ayant des effets positifs sur l'élaboration des politiques nationales, bien que des améliorations soient encore nécessaires dans certains domaines. Ainsi, le renforcement de son efficacité grâce à l'actualisation du cadre stratégique ou à l'élargissement et à l'approfondissement de la MOC (scénarios 3 et 4) permettrait très probablement d'améliorer son incidence globale sur la réforme des systèmes nationaux, contribuant ainsi au programme de Lisbonne et à l'agenda social renouvelé.

Les quatre scénarios comportent des avantages, mais seule l'actualisation du cadre stratégique (scénario 3) répond à la nécessité de renforcer l'incidence de la MOC sur les réformes nationales des systèmes d'éducation et de formation et d'améliorer l'efficacité de la MOC en tant qu'outil de coopération et d'élaboration des politiques. Cette solution permet par ailleurs de définir des objectifs politiques portant sur l'ensemble des axes stratégiques définis par les États membres et les parties prenantes, et de répondre aux demandes d'adaptation des méthodes de travail appliquées dans le cadre de la MOC. Enfin, cette solution est également réalisable.

Les rapports conjoints bisannuels sur les progrès réalisés et les rapports annuels sur les indicateurs et les critères de référence offrent déjà des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'incidence de la MOC dans le domaine de l'éducation et de la formation sur l'élaboration des politiques nationales, la convergence des politiques et les résultats concrets. Leur efficacité pourrait toutefois être renforcée en recentrant les rapports conjoints sur certaines priorités thématiques, en y incluant des évaluations de la situation dans les pays, en encourageant les contributions des États membres sur le fonctionnement de la MOC et en renforçant la participation des parties prenantes.